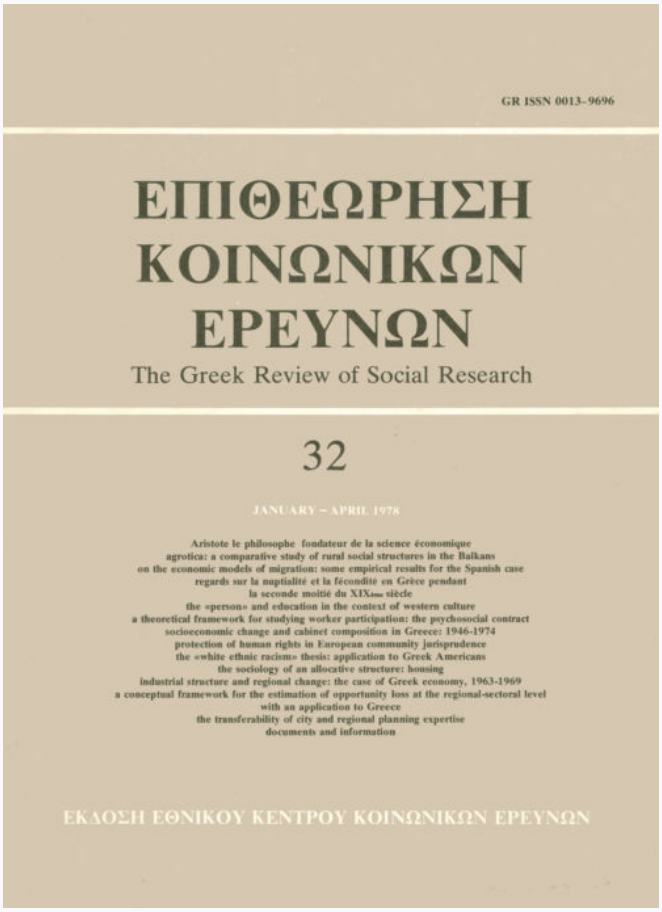
ePublishing

ΕΘΝΙΚΟ ΚΕΝΤΡΟ ΤΕΚΜΗΡΙΩΣΗΣ
EKT
NATIONAL DOCUMENTATION CENTRE

The Greek Review of Social Research

Vol 32 (1978)

32



Regards sur la nuptialite et la fecondite en Grece pendant la seconde moitie du XIXeme siecle

Gariphalie-Litsa Serelea

doi: 10.12681/grsr.443

Copyright © 1978, Gariphalie-Litsa Serelea

This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial 4.0.

To cite this article:

Serelea, G.-L. (1978). Regards sur la nuptialite et la fecondite en Grece pendant la seconde moitie du XIXeme siecle. *The Greek Review of Social Research*, *32*, 42–50. https://doi.org/10.12681/grsr.443

https://epublishing.ekt.gr | **e-Publisher:** EKT | **Downloaded at:** 28/03/2024 21:06:47

regards sur la nuptialité et la fécondité en Grèce pendant la seconde moitié du XIXème siècle

par
G. Sereléa

Maître en Démographie

introduction

En Europe Occidentale au XIXème siècle, l'âge au mariage élevé, combiné avec une forte proportion de célibat permanent, était devenu très courant. Ce comportement qui a été interpreté souvent comme la réaction malthusienne typique, formait un type particulier de nuptialité. Son résultat était la limitation de la fécondité au sein du mariage et cela se faisait avant même la diffusion des méthodes contraceptives. Le comportement néo-malthusien se caractérise par la limitation voulue du nombre de naissances du couple pendant la période féconde, moyennant diverses méthodes contraceptives et avortement.

En dehors de la France, aucun pays n'a connu une baisse de la fécondité légitime avant 1850. Pour plus de la moitié de l'Europe le declin continu s'amorça entre 1870 et 1900. Livi-Bacci a montré que la fécondité maritale en pays d'Europe méridionale, quoique fléchissante, restait encore élevée au cours du siècle dernier.

Dans l'étude du déclin de la fécondité en Europe, menée par l'Université de Princeton, des indices spécifiques (B.2) sont utilisés systématiquement. Ces indices expriment, comme une fraction, la fécondité des femmes considerées par rapport à celle des Hutterites.[1] Ils peuvent montrer l'influence des facteurs restrictifs malthusiens et néo-malthusiens dans la baisse de la fécondité.

Ces mêmes indices ont été, également, utilisés en vue de décrire les tendances de fécondité en Grèce de 1900 à 1961 (B.3). Aucune étude approfondie concernant la nuptialité et la fécondité de la période antérieure à la précedante n'a été faite. La mortalité et surtout l'état et l'évolution de la population ont retenu davantage l'attention des démographes.

Par le présent article se fait un effort d'élargissement et d'approffondissement de nos connaissances sur la nuptialité et la fécondité matrim oniale en Grèce pendant la seconde moitié du 19ème siècle. En particulier, l'effort se concentre à la description de ces deux phénomènes et leur mise en relation avec les facteurs économiques et socioculturels. Pour cela les données disponibles ont été exploitées au maximum,

—*Rémarque préliminaire:* Les références bibliographiques sont notées dans le texte par l'indicatif B., suivi d'un chiffre. C'est le numéro de la liste bibliographique qui est située à la fin de ce texte. — Les méthodes d'analyse utilisées ainsi que les procédés suivis pour obtenir les estimations employées dans le présent article sont expliqués dans notre étude: *Réconstitution des caractéristiques démographiques de la population féminine en Grèce pendant la seconde moitié du 19e siècle* (B.1).

1. Les Hutterites, une secte religieuse d'Amérique du Nord dont le credo s'oppose à la limitation des naissances, ont la fécondité légitime la plus haute connue.

bien que quelquefois ne soient pas facilement utilisables ou mêmes parfaitement fiables.

Pourtant, l'histoire démographique grecque du XIXème siècle reste encore à écrire.

La Grèce, depuis l'annexion en 1864 des Iles Ioniennes et jusqu'en 1881, était composée d'une part, d'un ensemble à dominante continentale, comprenant le Péloponnèse (Morée) et la Grèce Continentale (Roumelie) limitée au Nord par une ligne reliant les golfes de Volos et d'Arta, et d'autre part, des Iles Ioniennes, Cyclades, Eubée et Argosaroniques.

Nous nous limiterons à la période s'étendant de 1861 à 1885, pour laquelle de données relatives au mouvement naturel sont disponibles. Par ailleurs, on possède aussi les données de trois recensements datant de 1861, 1870, 1879.

En abordant l'étude régionale, afin d'éliminer les imprécisions dues aux petits nombres et l'effet de la migration interne qui risque d'être importante, nous considerons le pays divisé en quatre grandes aires géographiques, la Grèce Continentale avec l'ile d'Eubée, le Peloponnèse, Les Iles Ioniennes et les Cyclades (Iles de la Mer Egée).

Au sein de ces blocs, existaient des régions hétérogènes, tant du point de vue économique que démographique. Cependant, les caractéristiques de la population présentaient une certaine unité, qui tenait au caractère rural et à l'industrialisation non avancée des régions.

Une particularité est à signaler néanmoins quant aux Iles Ioniennes, qui sont passées sous l'occupation des Vénétiens (1401) et ensuite sous l'occupation des troupes françaises (1807) ainsi que britanniques (1815). Cette situation a sans doute influencé les systèmes politique, économique et social et a instauré un mode de vie différent de celui du continent, soumis au régime ottoman.

Nos calculs seront basés exclusivement sur la population féminine, non seulement parce que la fécondité concerne en premier lieu les femmes, mais aussi parce que celles-ci sont moins exposées aux migrations et à la mortalité exceptionnelle due aux guerres.

I. la nuptialité

Les statistiques démographiques grecques remontent à une date assez ancienne, mais les premiers recensements véritables y furent effectués à partir de 1861. Par ailleurs de cette même année a commencé la publication des données statistiques, concernant les mariages, les naissances et les décès, que fournissaient les curés des paroisses du pays.

Pourtant, l'ère véritablement statistique dans le domaine de la nuptialité commence en Grèce avec le recensement de 1879. La population y est repartie suivant l'état matrimonial par sexe et groupes d'âges quinquennaux. C'est l'unique distribution par état matrimonial, relative à la population hellénique du 19ème siècle, dont on dispose (tableau I).

La présente partie est consacrée à un examen de deux composantes essentielles de la nuptialité: *son intensité* (fréquence du mariage dans une population donnée) et *son calendrier* (âge moyen au mariage). *La proportion des femmes mariées aux âges feconds,* exprimée par *l'indice standardisé Im,* y est en particulier examinée.

La première section de cette partie fait appel à la distribution par état matrimonial donnée au recensement de 1879 et à celle donnée au recensement de 1907 (B.4).

La deuxième fait appel aux statistiques annuelles des mariages que le Service de Statistiques nous a fournies pour la période 1865-1885.

Section I. *Estimation des paramètres de nuptialité à partir des données des recensements*

Cette section est axée principalement sur l'examen des proportions de célibataires à certains âges. Ceci se fait, en identifiant ce qui est observé dans divers groupes quinquennaux des générations[2] et qui concernait, par consequent, toute une série des cohortes[3] à des durées differents, comme propre à une cohorte «fictive» qui aurait en matière d'âge au mariage les comportements des groupes des générations concernées.

Cette interprétation ne peut se faire que si la nuptialité est stationnaire dans le temps. L'absence d'anomalie criante dans la variation des proportions avec l'âge, qu'on peut remarquer au tableau I, ne peut laisser de doute quant à l'état stationnaire de la nuptialité.

A. Intensité de la nuptialité

La présence de 94% de femmes mariées dans le groupe 31 à 35 ans, alors que tous les premiers mariages ne sont peut être pas encore conclus à cet âge et dans une société où le divorce et le remariage avaient une faible importance, constitue la preuve d'un célibat définitif très bas.

Par ailleurs, en acceptant qu'il y avait peu de femmes qui se mariaient pour une première fois après 40 ans, on peut tenir pour acquis qu' à partir de 50 ans

2. Ensemble des personnes nées durant une même année civile.
3. Ensemble des personnes qui subissent un même phénomène durant une même année civile.

TABLEAU I. *Distribution par état matrimonial - Femmes*
Recensement 1879, Grèce

Ages	Célibataires	Mariées	Veuves
11—15	99.83	0.17	
16—20	89.32	10.54	0.14
21—25	45.31	53.55	1.14
26—30	14.66	81.78	3.56
31—35	6.01	86.31	7.68
36—40	4.20	81.77	14.03
41—45	3.28	73.90	22.82
46—50	3.16	63.22	33.62
51—55	2.68	56.56	40.76
56—60	2.34	42.98	54.68
61—65	2.31	35.81	61.84
66—70	2.51	24.51	72.98
71—75	2.09	19.81	78.10
76—80	2.10	12.66	85.24
81—85	2.06	12.28	85.66
86—90	1.88	9.05	89.07
91—95	1.62	6.82	91.56
96—100	2.06	8.56	89.38
Total	54.37	34.65	10.98

N o t e : Dans le recensement la distribution est donnée en groupes 10 - 15, 15 - 20, etc. qui ont la signification, 11 à 15 ans révolus, 16 à 20 révolus (Voir notre remarque, dans (B1)).

les mariages de célibataires devennaient négligeables.

Ainsi, si il y avait peu de femmes qui se mariaient pour la première fois au-dessus de 50 ans, si la condition de stabilité de la nuptialité était relativement acquise et si l'hypothèse, selon laquelle il n'y avait pas de mortalité différencielle entre mariées et célibataires dans les différentes générations après 50 ans, était réalisée, les proportions des célibataires à des âges supérieures à 50 ans refleteraient la nuptialité des générations successives du passé.

Pour la vérification de cette dernière hypothèse, on ne possède aucune donnée directe sur la mortalité des célibataires et des non-célibataires. Pourtant, la mortalité différencielle après cet âge ne devait avoir qu'un impact minime sur l'estimation de l'intensité finale, à cause de la faible proportion des célibataires après 50 ans.

Suivant ce raisonnement, nous avons accepté que le complément à l'unité de la moyenne arithmétique des proportions de célibataires dans les groupes 41-46 et 46-51, donne sensiblement la proportion des femmes qui finissent par se marier en l'absence de mortalité et représente en 1879 l'intensité de la nuptialité des femmes grecques. De même, le complément à l'unité de la moyenne arithmétique des proportions de célibataires dans les groupes 51-55 et 56-60 ans du récensement de 1879, représente l'intensité de la nuptialité en 1870. Ces groupes d'âges de 1879 étaient les générations qui participaient aux groupes d'âges 42 à 46 et 47 à 51 au recensement de 1870.

De la même manière, nous avons tiré un indice de l'intensité de la nuptialité dans les régions en 1879; et ceci à partir des distributions par âge et de l'état matrimonial relatives aux régions qu'on trouve dans le recensement de 1907. Ainsi, en retenant la moyenne arithmétique des proportions de célibataires dans les groupes d'ages 66-70, 71-75, et 76-80, nous avons obtenu le tableau suivant.

TABLEAU II. *Intensité de la nuptialité en Grèce et dans les régions*

	1870	1879	1907*
Grèce	97.49	96.78	95.63
Péloponnèse		97.18	96.85
Grèce Continentale		96.97	95.98
Cyclades		93.06	93.25
Iles Ioniennes		93.01	91.25

* Dans le groupe de 45 à 50 ans.

B. Calendrier de la nuptialité

a. *Age moyen au premier mariage.* Pour une première estimation de l'âge moyen au premier mariage, on a utilisé la méthode preconisée par J. Hajnal (B.5).

Ainsi, à partir des seules proportions de célibataires par groupes d'âges quinquennaux et sous les hypothèses:

— que la nuptialité est restée suffisamment stable dans le temps,
— que la mortalité frappe également célibataires et mariées (ce qui est grosso modo vrai), et
— qu'il y a constance des probabilités par années d'âges de se marier dans les groupes d'âges quinquennaux (difficilement acceptable aux âges où la nuptialité varie beaucoup),

on a obtenu un âge moyen au premier mariage de 23.49 ans.

Par ailleurs, on a estimé l'âge moyen au premier mariage à l'aide d'une table de nuptialité par année d'âge.[4] Le but était d'éliminer ainsi l'hypothèse assez plausible de la répartition linéaire de la nuptialité dans les groupes d'âges quinquennaux.

Le résultat final du calcul donne un âge moyen au mariage de l'ordre de 23.47 ans.

b. *Age médian et âge modal au premier mariage.* Les données de la table de nuptialité citée ci-dessus nous permettent d'obtenir pour les femmes grecques en 1879, un âge médian de l'ordre de 23.11 ans et un âge modal au premier mariage égal à 22 ans.

4. La méthode pour l'estimation des proportions de célibataires de la table de nuptialité, ainsi que le détail de divers calculs sont donnés dans: G. Sereléa (B.1).

Section 2. *Estimation de l'intensité et du calendrier de nuptialité à partir des données des registres*

A. Les paramètres de nuptialité à partir des taux de nuptialité par âge

Si on estime l'intensité et le calendrier du moment par les «mariages réduits» (taux de nuptialité par âge) qui sont les rapports des mariages à l'effectif de la population féminine, on obtient les estimations qui sont présentées au tableau III.

Le calcul des taux de nuptialité par âge pour la Grèce et les regions, pour l'année 1870, a été effectué à partir des mariages enregistrés en 1869, 1870, 1871 (lesquels sont disponibles en grands groupes d'âges) et de la répartition des femmes que le recensement de 1870 a fournie pour les mêmes âges. Pour celui de 1879, on a utilisé les mariages enregistrés en 1878, 1879, 1880 et la distribution par âge des femmes donnée par le recensement de 1879.

TABLEAU III. *Les paramètres de nuptialité calculés par les «mariages réduits» en Grèce et dans les régions, 1870 et 1879*

Régions	1870		1879	
	Intensité %	Calendrier ($\bar{m}$)	Intensité %	Calendrier ($\bar{m}$)
(m)				
Grèce	71.55	23.70	65.22	23.80
Péloponnèse	75.89	23.24	63.31	23.96
Grèce Continentale	65.32	23.88	58.47	23.80
Cyclades	72.14	23.99	51.23	24.30
Iles Ioniennes	69.34	24.58	57.43	24.81

La comparaison entre l'intensité tirée des proportions de célibataires et celle tirée des «mariages réduits» nous permet de porter un jugement sur l'important sous-enregistrement des mariages des registres. Ainsi en 1870 et en 1879 en Grèce 71.57% et 65.2% seulement des femmes étaient mariées à 51 ans d'après les mariages réduits et 97.49% et 96.79% d'après les proportions de célibataires. Cela prouve qu'il y a une sous-estimation d'environ 26% et 31.6% par les registres pour chaque période.

Cette sous-estimation dans les régions va de 31.76% pour le Péloponnèse, à 38.23% pour les Iles Ioniennes à 39.7% pour la Grèce Continentale et à 45% pour les Cyclades. Il est à remarquer pourtant le fait, que le mariage religieux est depuis toujours obligatoire et le seul reconnu en Grèce. De plus pour sa célébration le curé de la paroisse exige une autorisation délivrée par les Métropolites.

B. Tendance de l'âge moyen au mariage ($\bar{m}$) en Grèce et dans les régions de 1865 à 1885

A partir des données tirées des registres (B.6) des mariages nous avons dressé le tableau IV. Celui-ci nous permet de déterminer les tendances de l'âge moyen au mariage ($\bar{m}$) dans le temps et dans l'espace et l'évolution des proportions des mariages annuels dans les trois groupes d'âges afin qu'on puisse porter un jugement quant au degré de la précocité de la nuptialité.

On constate au niveau du pays que l'âge moyen au mariage est relativement stable. Cependant, on enregistre, juste après 1881, un certain accroissement, qui dure jusqu'en 1885.

Cette augmentation qui va de pair avec celle des proportions de mariages de 31 ans et plus et le fléchissement de 16-30 pendant les mêmes années, peut être attribué aux ajournements des mariages causés par les relations très tendues avec la Turquie.

L'évolution qui correspond à la Grèce est très semblable à celle du Péloponnèse avec la même valeur médiane 23.75.

En Grèce Continentale on trouve les âges au mariage les plus bas se variant de 23.2 à 23.9 ans avec un âge au mariage médian de 23.54 ans. Dans les Iles Ioniennes ces âges sont les plus élevés puisqu' ils fluctuent entre 24 et 24.9 ans avec un âge au mariage médian de 24.24. L'âge moyen au mariage dans les Cyclades est plus proche de celui des régions continentales jusqu'en 1877, pour se rapprocher de celui des Iles Ioniennes avec une valeur médiane de 23.7 ans.

On doit remarquer ici, que ces âges moyens comme ceux calculés à partir des «mariages réduits» doivent être un peu surestimés. Puisqu'ils comprennent les remariages dont l'âge moyen était plus élevé et puisqu'ils sont influencés de l'utilisation pour les calculs, d'une distribution en grands groupes d'âges et surtout de l'étalement du dernier groupe jusqu'à 50 ans.

En l'absense pourtant, d'autres sources statistiques sur la nuptialité, on peut accepter que la médiane de chaque série de l'âge moyen au mariage ainsi calculé, qui d'ailleurs dans toutes les régions est assez proche de celle obtenue par les «mariages reduits», constitue désormais une donnée de base.

C. Le degré de la précocité de la nuptialité

Quant au degré de la précocité, on peut dire que ces calendriers combinés avec les intensités retenues constituent, à priori, une preuve d'une nuptialité assez précoce et très intense.

Cependant, en suivant l'évolution des proportions

TABLEAU IV. *Evolution des proportions des mariages annuels dans les groupes d'âge −16, 16−30, 30+, et de l'âge moyen au mariage en Grèce et dans les régions de 1865 à 1885.*

	Grèce				Péloponnèse				Grèce Continentale et Eubée				Cyclades				Iles Ioniennes			
	Proportions des mariages annuels dans les groupes d'âges			Age moyen au mariage	Proportions des mariages annuels dans les groupes d'âges			Age moyen au mariage	Proportions des mariages annuels dans les groupes d'âges			Age moyen au mariage	Proportions des mariages annuels dans les groupes d'âges			Age moyen au mariage	Proportions des mariages annuels dans les groupes d'âges			Age au moyen mariage
Années	−16	16-30	30-50	m̄	−16	16-30	30-50	m̄	−16	16-30	30-50	m̄	−16	16−30	30−50	m̄	−16	16-30	30-50	m̄
1865	5.0	89.2	5.8	23.51	6.3	85.9	7.8	23.75	5.0	91.1	3.9	23.18	3.0	92.4	4.6	23.49	1.4	89.5	9.1	24.44
1866	6.6	86.8	6.6	23.51	9.9	81.0	9.1	23.59	2.6	93.1	4.3	23.50	4.0	89.1	6.9	23.81	5.0	82.1	12.9	24.77
1867	5.5	88.1	6.4	23.57	6.5	86.6	6.9	23.54	3.3	92.8	3.9	23.36	3.0	92.4	4.6	23.49	7.6	81.4	11.0	24.17
1868	6.5	87.0	6.5	23.48	6.8	87.1	6.1	23.39	5.9	88.7	5.4	23.35	4.0	89.1	6.9	23.78	9.8	78.8	11.4	24.00
1869	5.1	88.3	6.6	23.65	6.8	87.1	6.1	23.38	3.6	92.2	4.2	23.38	1.9	93.6	4.5	23.61	4.2	84.9	10.9	24.48
1870	4.5	89.0	6.5	23.72	7.0	86.3	6.7	23.47	2.5	92.3	5.2	23.64	1.3	94.4	4.4	23.64	2.3	85.8	11.9	24.84
1871	4.0	89.4	6.6	23.75	6.2	86.3	7.5	23.70	2.3	92.5	5.2	23.61	1.4	93.2	5.4	23.80	1.6	90.2	8.2	24.30
1872	3.9	88.9	7.2	23.86	5.6	86.7	7.7	23.77	1.6	92.5	5.9	23.88	4.2	86.9	8.9	24.13	2.2	90.4	7.4	24.09
1873	3.3	91.0	5.7	23.68	4.6	88.6	6.8	23.72	1.9	94.6	3.5	23.41	1.5	93.8	4.7	23.68	2.9	88.8	8.3	24.16
1874	2.4	91.1	6.5	23.89	3.4	89.2	7.4	23.97	1.4	92.4	6.2	23.65	2.7	90.9	6.4	23.85	0.9	92.6	6.4	24.03
1875	3.6	89.0	7.4	23.94	5.1	87.1	7.8	23.87	1.9	93.1	5.0	23.69	5.1	88.6	6.3	23.58	1.2	91.1	7.7	24.12
1876	2.6	91.4	6.0	23.79	2.9	89.7	7.4	23.99	3.0	93.0	4.0	23.38	1.5	94.7	3.8	23.51	1.2	91.7	7.1	24.13
1877	3.4	90.4	6.2	23.75	3.9	89.3	6.8	23.81	3.1	92.4	4.5	23.47	2.9	89.1	8.0	24.12	2.2	91.0	6.8	23.98
1878	3.2	91.1	5.7	23.68	3.7	90.7	5.6	23.61	3.4	92.8	3.8	23.33	1.7	90.3	8.0	24.24	2.3	88.7	9.0	24.35
1879	3.3	91.2	5.5	23.81	4.8	88.5	6.7	23.79	2.9	91.2	5.9	23.74	1.4	93.8	4.8	23.70	1.6	91.5	6.9	24.06
1880	4.5	88.1	7.4	23.84	5.3	87.2	7.5	23.36	4.2	90.0	5.8	23.61	4.8	87.7	7.5	23.85	2.3	86.3	1.4	24.77
1881	3.7	88.1	8.2	24.07	4.2	86.3	9.5	24.26	3.6	92.1	4.3	23.38	0.9	90.0	9.1	24.65	3.4	84.1	12.5	24.84
1882	2.9	90.5	6.6	23.88	4.1	87.6	8.3	24.03	1.8	94.2	4.0	23.54	1.5	94.0	4.5	23.65	1.8	90.2	8.0	24.24
1883	2.6	90.1	7.3	24.04	2.6	89.0	8.4	24.20	3.2	90.7	6.1	23.74	0.9	94.0	5.1	23.79	1.0	90.4	8.6	24.41
1884	3.3	88.9	7.8	24.03	2.7	88.1	9.2	24.31	5.4	87.8	6.8	23.64	1.2	94.2	4.6	23.53	0.6	90.7	8.7	24.48
1885	5.0	89.6	5.4	23.44	4.4	91.5	4.1	23.27	6.8	85.3	7.9	23.70	2.2	95.1	2.7	23.26	1.7	93.0	5.3	23.76
Médiane des âges moyens au mariage				23.75				23.75				23.54				23.70				24.24

des femmes mariées avant 16 ans (tableau IV), on peut remarquer que cette proportion, en diminution depuis 1868, fluctue ensuite à des niveaux relativement faibles, surtout dans les Iles. Ceci montre que seulement une petite minorité s'était mariée avant l'âge de 16 ans, dans un pays où l'âge minimun légal au mariage était de 12 ans. D'ailleurs la proportion 0.17% de femmes mariées qu'on trouve dans le groupe d'âge 11-15 au recensement de 1879, peut renforcer cette constatation.

D'autre part, les proportions les plus élevées de mariage avant 16 ans, qu'on trouve dans la région de Péloponnèse, nous permet de conclure qu'il est bien probable que la nuptialité dans cette région fût plus précoce que dans les autres.

Section 3 . *Indice Standardisé (Im)*

L'indice Im[5] des proportions de femmes mariées aux âges féconds, pondérées par les taux de fécondité des Hutterites, est une mesure qui montre combien le mariage est la loi commune. Son niveau est infleuencé par l'âge au premier mariage le célibat définitif, et la proportion de veuves et de divorcées aux âges féconds.

TABLEAU V. *Indice Im de la proportion mariée, âge au premier mariage et proportion de femmes célibataires autour de 50 ans*

		Im	Age au premier mariage	Celibataires définitives %
Grèce	1870	0.588		2.51
Grèce	1880	0.560	23.50	3.22
Péloponnèse	1880	0.588	23.75	2.82
Gréce Continental	1880	0.578	23.54	3.03
Iles Ioniennes	1880	0.513	24.24	6.99
Cyclades	1880	0.556	23.70	6.94
Italie	(1880-1882)	0.568	23.9	12.11 (B.7)
Portugal	(1878)	0.452		20.20 (B.8)

Les valeurs pour la Grèce présentées au tableau V reflètent d'une part la tendance d'un mariage précoce et intense et d'autre part l'incidence d'une proportion élevée de veuves et de divorcées aux âges féconds. La Grèce peut être considérée comme un exemple opposé de la tendance des populations de l'Europe Occidentale à cette époque de se marier tard ou de demeurer célibataires.

Ansi au milieu du siècle Im n'était en Belgique que de 46.4% avec un âge moyen au mariage de 29 ans et 18% des femmes qui ne se marient jamais (B.9).

5. Pour le calcul de Im, voir Partie II.

Ces valeurs en France étaient de l'ordre de 25 à 26 ans et le célibat à 50 ans vers 10 où 12%. Aux Pays-Bas elles étaient 27.5 ans et 14% respectivement.

De même, en comparant la Grèce à l'Italie et au Portugal (tableau V), on remarque qu'elle avait la nuptialité la plus intense, seulement 3.22% de femmes restaient célibataires, aux alentours de 50 ans.

Section 4 . *L'influence de facteurs socio-économiques sur les paramètres de nuptialité*

De nombreux facteurs de nature sociale, culturelle, économique, propres à chaque région, affectent le niveau de Im par l'intermédiaire de variables démographiques, telles que l'âge moyen au mariage, la proportion du célibat définitif, le niveau de la mortalité, la balance numérique entre hommes-femmes.

Toutefois le manque de statistiques détaillées ne permet pas de savoir dans quelle mesure ces facteurs ont eu une action directe ou indirecte sur le phénomène étudié. Malgré tout, on doit chercher les variables explicatives du comportement concernant la nuptialité de la population hellénique du 19e siècle en relation avec les régimes foncier, héréditaire, matrimonial, ou des particularismes culturels. Dans les paragraphes suivants on va tenter d'indiquer quelques-unes de ces relations.

L'institution de la petite propriété et le régime de division égalitaire des patrimoines entre les enfants maintenaient la population sur la terre et encourageaient le mariage de ceux qui y accédaient. Et ceci, malgré la petitesse de lopins cultivés, qui d'ailleurs n'assuraient pas la survie sans le recours à des activités complémentaires, telles que les migrations saisonnières ou l'artisanat à domicile.

En outre, dans de nombreuses localités (en Grèce Continentale et dans le Péloponnèse) les jeunes couples étaient souvent en cohabitation avec leurs parents, frères et soeurs. Dans ces familles élargies, ces types de communauté tacites, la patrimoine était géré en commun et les mariages précoces fortement encouragés.

Par ailleurs, il est à souligner le fait que l'homme célibataire n'était pas bien accepté par une société où la morale et la législation rappelaient qu'avoir un enfant était un devoir et où le mariage était considéré comme «l'union bénie d'un homme et d'une femme pour procréer afin de rendre éternel le nom et la parenté de l'homme».

Dans les Iles, on peut remarquer que l'intensité de la nuptialité et l'indice Im étaient inférieurs à ceux qui ont été estimés pour le Continent. Cet état de chose résulte, en partie, du déséquilibre entre les deux sexes, qui d'ailleurs fut constaté lors de deux

recensements. Les Iles de la Mer Egée furent le domaine par excellence de la petite propriété, où faut-il ajouter la non fertilité des terres. Dans ces conditions l'embarquement et l'essaimage des hommes vers d'autres régions paraissaient fortement attrayants. Dans les Iles Ioniennes, ce phénomène était lié à la fois à la pauvreté des terres et à l'existence de grandes propriétés foncières.

Quant à l'âge moyen au mariage, passé dans les Iles Ioniennes à 24.2 ans, il reflète d'une part la structure d'une société où grande proportion de jeunes hommes demeuraient longtemps éloignés de leurs communes, soit comme marins, soit comme marchands et d'autre part la forme particulière du régime héréditaire, qui n'encourageait pas toujours le mariage précoce des femmes.

II. la fécondité générale et ses composantes

L'analyse de la fécondité est basée sur l'application du procédé de standardisation indirecte préconisé par A. Coale (B2).

Les taux de fécondité type (F_i) choisis, qui font l'objet du tableau VI, correspondent approximativement à la fécondité par âge la plus élevée qu'une population entière puisse atteindre, à savoir la fécondité légitime des femmes Huttérites pendant la période 1921-1930

TABLEAU VI. *Nombre type de naissances par femme dans chaque groupe d'âge*

Groupes d'âges	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49
Naissances par femme	0.300	0.550	0.502	0.447	0.406	0.222	0.061

On est en mesure de calculer un indice de fécondité légitime (Ig), un indice de fécondité illégitime (Ih), et un indice pondéré de nuptialité, (Im) en tenant compte de l'incidence de la proportion des femmes «actuellement mariées»[6] à certains âges sur la natalité de la population. Ces indices sont liés à la fécondité générale (If) par la relation: If - Ig x Im - Ih (I-Im).

L'avantage de cette méthode est qu'en utilisant la série type des Huttérites, on présente la fécondité d'une population donnée comme un pourcentage de la plus haute fécondité enregistrée, on minimise la dépendance des mesures de fécondité de la structure par âge de la population, et on procure une mesure qui permet de voir l'influence de la nuptialité sur la fécondité. Ces indices peuvent être abtenus par les expressions suivantes:

6. Actuellement mariées c.a.d couples existants sans tenir compte les femmes veuves ou divorcées.

$$If = \frac{B_T}{F_i{}^{w}{}_i}, \quad Ig = \frac{B_L}{F_i{}^{m}{}_i} \quad Ih = \frac{B_{IL}}{F_i{}^{w}{}_i}, \quad Im = \frac{F_i{}^{m}{}_i}{F_i{}^{w}{}_i}$$

où B_T, B_L, B_{IL} sont les naissanses totales, legitimes et illegitimes.

w_i : l'effectif féminin d'âge i,
m_i : l'effectif féminin marié d'âge i,
u_i : l'effectif féminin non-marié d'âge i.

Les calculs sont centrés sur le 1/1/1880 et sont basés sur les naissances enregistrées au cours des 10 années entourant la date ci-dessus. Pourtant, vu le fort sous-enregistrement des naissances observées, les indices présentés au tableau VII sont calculés en mettant au numérateur les naissances corrigées. Nous avons fait subir aux naissances des corrections[7] qui dans certains cas sont manifestement trop fortes. Au Péloponnèse et en Cyclades ce sous - enregistrement est égal à 24.7%, dans les autres régions s'élève à 38.1% et dans le pays à 30.8%. Au dénominateur des indices nous avons utilisé les effectifs des femmes actuellement mariées, célibataires, et non-célibataires que nous avons estimés[8] dans notre étude citée antérieurement.

TABLEAU VII. *Valeur de fécondité générale (If), de fécondité légitime (Ig), de fécondité illégitime (Ih) et de nuptialité pour la Grèce et les régions*

	Im	If	Ig	Ih
Grèce (1865-75)	0.588	0.435	0.731	0.013
Grèce (1875-85)	0.568	0.402	0.705	0.010
Péloponnèse (1875-85)	0.588	0.413	0.698	0.006
Grèce Continentale et Eubée (1875-85)	0.578	0.437	0.746	0.014
Cyclades (1875-85)	0.556	0.387	0.690	0.016
Iles Ioniennes (1875-85)	0.512	0.318	0.605	0.017
(1900)				
Grèce	0.632	0.440	0.688	0.015
Péloponnèse				
Nord	0.610	0.463	0.751	0.012
Sud	0.636	0.443	0.690	0.012
Grèce Continentale				
Est	0.665	0.546	0.810	0.023
Centrale	0.638	0.455	0.703	0.018
Ouest	0.621	0.438	0.694	0.016
Cyclades	0.664	0.455	0.677	0.013
Iles Ioniennes	0.557	0.338	0.594	0.016

Les valeurs pour 1900 sont extraits de l'etude de G. Siampos et V. Valaoras (B3).

7. La méthode d'évaluation et de correction des naissances est donnée en détail dans: G. Serelea, op. cit.

8. Dans cette étude nous avons réconstitué la population féminine au niveau du pays pour les années 1870 et 1880 et au niveau régional pour 1880. Cette reconstitution donne la répartition par âge et elle fournit, en plus, le nombre de femmes mariées, divorcées et veuves dans chaque groupe d'âge de 15-19 ans à 45-49 ans.

TABLEAU VIII. *Valeur de taux de natalité (b), de l'indice de fécondité générale (If) et de fécondité légitime (Ig) dans les pays méditerranéens de l'Europe*

	Grèce		Italie		Espagne		Portugal		
	1865-75	1875-85	1870-72	1880-82	1860	1887	1864	1878	1898
b	3981	36.73	36.84	36.91	39.5	37.03	33.6	33.8	33.9
If	0.435	0.402	0.389	0.384			0.329	0.341	0.358
Ig	0.733	0.709	0.646	0.698	0.659	0.616	0.589	0.672	0.709

De la comparaison des indices obtenus pour 1880 avec ceux dont on dispose pour 1900 il ressort que les valeurs de 1900 sont toutes plus élevées (tableau VII).

Pourtant, vu le fait que l'intensité de la nuptialité n'a pas changé entre-temps l'écart relevé plus haut est dû à l'utilisation par les auteurs de différents techniques d'estimation. Dans nos calculs les valeurs plus basses de Im qui correspond à toutes les régions, ne peuvent être attribuées qu'à la proportion des femmes actuellement mariées dans le groupe de 20 à 29 ans et surtout à la proportion de veuves et divorcées parmi les femmes mariées de 15 à 49 ans. Bien sur, pour les calculs se réfferant à 1900 une incidence doit être attribuée aussi à la diminution de la mortalité, qui a été enregistrée entre-temps, dans les proportions des femmes mariées aux âges féconds.

En outre la différence qu'on a remarquée lors de la comparaison des indices de fécondité, peut être aussi attribuée aux différentes procédures appliquées en vue d'estimer le nombre de naissances et l'effectif de femmes mariées.

On constate que la fécondité de femmes mariées en Grèce équivaut à soixante-dix pour cent de celle de Huttérites. Pendant la même période on trouve en Espagne (B.10), au Portugal et en Italie à peu près le même niveau.

Bien qu'à partir de Ig, on ne puisse pas savoir avec exactitude si la fécondité est naturelle ou pas, un Ig tel que celui trouvé ici et qui est assez proche de la fécondité maximale constitue un argument puissant pour dire que la population considérée ne contrôle pas sa fécondité, dans le mariage.

En outre une descendance de l'ordre de 4.9 enfants en moyenne avec un âge moyen à la maternité de 31.9,[9] dans une société où la structure sociale et le mariage précoce et presque universel des filles favorisent la procréation, est la preuve que des facteurs défavorables à la fécondité agissent sur elle involontairement et réduisent la fécondité totale des femmes mariées.

9. Cet âge moyen a été calculé à partir de la proportion de femmes mariées selon l'âge en recourant à un schéma-type de fécondité légitime, et en considérant la fécondité illégitime comme négligeable, Manuel IV, N. Unies, N.Y., 1969, p. 24.

Les modalités de l'allaitement, la stérilité provoquée par la syphilis ou d'autres maladies, la fréquence des relations sexuelles et surtout la mortalité intra-utérin pouvaient être autant de facteurs qui pouvaient agir sur la fécondité des couples (B.11).

On ne remarque pas de différences régionales importantes. Le fait que la fécondité légitime est plus élevée dans les régions où la nuptialité est la plus intense et précoce montre que les deux phénomènes ont été influencés par de mêmes facteurs de façon égale.

Le degré inférieur de la fécondité dans les Iles Ioniennes—on constate une différence de 14.3% entre Grèce Continentale et ces Iles—peut être attribuée soit à la proportion moins élevée des femmes mariées soit à la diminution des rapports sexuels de la femme en âge d'être féconde, à cause de la longue absence du mari, étant marin ou marchand. De plus, il est bien possible que, dans une région où la mortalité était relativement basse et où la société était assez influencée par la culture européenne, une partie au moins, de la population a commencé à utiliser des procédés en vue de la limitation des naissances, ce qui a pu exercer dans une certaine mesure une baisse de la natalité.

Quant à la fécondité illégitime, elle était aussi caractérisée par des différences régionales.

On enregistre dans le Péloponnèse un Ih de l'ordre 0.006 tandis que dans les Iles Ioniennes il est de 0.017.

La relation inverse entre Im et Ih qu'on remarque entre ces deux régions, suggère bien une relation de cause à effet entre les deux phénomènes.

Le mariage précoce, ainsi que «les mariages forcés» qui suivent les conceptions prénuptiales, sont parmi d' autres des facteurs qui ont contribué à un Ih tellement bas. Stephanos (B.12) attribue ce phénomène à «la rigueur des moeurs dans la plupart des régions de la Grèce et surtout dans ses districts agricoles, ainsi qu'à l'inexorabilité de l'opinion publique contre toute violation de la moralité...».

D'ailleurs «s'il y a des causes d'inexactitudes inévitables le mariage vient bientôt dans grand nombre de cas, la vie de l'auteur étant dans le cas contraire en danger dans bon nombre de localités».

Ainsi la fécondité génerale estimée par If = Ig.

Im + Ih (1-Im), se ressent essentiellement de la fécondité légitime. L'influence de la fécondité illégitime sur elle est sans signification.

Quant à l'indice de la fécondité générale (If), plus bas que celui de la fécondité légitime (Ig), dans une société à nuptialité intense et précoce, il reflète la faible fécondité du pays obtenue par une population soumise aux diverses circonstances qui entravent la procréation, et qu' elle est bien affectée par l'incidence croissante du veuvage avec l'âge.

conclusion

Pour cette étude, nous n'avons disposé que de données assez imparfaites et imprésises, suffisantes toutefois pour éclairer la situation de nuptialité et les caractéristiques de fécondité en Grèce pendant la seconde moitié du 19e siècle. Ainsi, nous sommes parvenus à constater que le niveau global de nuptialité étant la résultante d'une diversification restreinte au point de vue regional, il représente une situation qui est loin de correspondre aux idées malthusiennes de l'époque.

Un âge moyen au mariage relevé de l'ordre de 23.5 ans avec un célibat definitif de 3.3% illustre la plus intense nuptialité enregistrée dans les pays de l'Europe Occidentale et dans ceux de l'Europe Méditerranéenne.

Le comportement nataliste de ces habitants était adapté à l'organisation de la production dans la famille et aux conditions de mortalité élevée.

En comparant les indices de fécondité avec ceux de 1900, bien que nous ne puissions pas le faire dans l'optique d'une évolution nous sommes amenées à faire la constatation que le niveau de la fécondité et de la nuptialité en Grèce est resté élevé au moins jusqu'au début du 20e siècle. Son déclin ne doit avoir commencé que plus tard sous un régime de mortalité basse, suivie d'une modernisation générale de la vie et d'un certain développement économique (B3).

Toutefois les niveaux les plus bas de mortalité (e_{F_0} 39.20 ans) [10] et de fécondité, qu'on a relevés dans les Iles Ioniennes et qui vont de pair avec des conditions économiques et sociales spécialement favorisées dans cette région, nous font admettre comme bien probable que l'ère de la transition démographique ait commencé dans cette région bien plus tôt.

10. L'espérance de vie à la naissance (eo) de femmes estimée dans les autres régions pour 1880: Grèce 35.40 ans, Péloponnèse 34.75 ans, Cyclades 33.43, Grèce Continentale et Eubée 32.83 ans.

BIBLIOGRAPHIE

1. Sereléa G., *Reconstitution des caractéristiques démographiques de la population féminine en Grèce pendant la seconde moitié du 19ème siècle.* Thèse de Maitrise en Démographie, Département de Démographie de l'Université Catholique de Louvain, 1977, p.138.
2. Coale A. J., «Factors Associated with the Developments of Low Fertility: An History Summary in United Nations», *World Population Conference,* 1965 II, pp. 205-209.
3. Siampos G. and Valaoras V., «Long Term Fertility Trends in Greece», *IUSSP Conference London 1969,* vol: I, pp. 111-136.
4. *Le Récensement de la Population en 1879,* Athènes, 1881. *Le Récensement de la Population en 1907,* Athènes, 1909.
5. Hajnal J., «Age at Marriage and Proportion Marrying», *Population Studies,* 1953, 7 (2), pp. 111-136.
6. *Statistiques de la Grèce: Mouvement de la Population* (texte grec, intitulé des rubriques en français). Publications par fascicules annuels, séparés ou regroupés de 1860 à 1885.
7. Livi-Bacci M., *A History of Italian Fertility during the Last Two Centuries,* Princeton University Press, 1977, p. 213.
8. Livi-Bacci M., *A century of Portuguese Fertility,* Princeton University Press, Princeton, 1971.
9. Van de Walle, E., «La nuptialité en Belgique de 1864 à 1930 et sa relation avec le declin de la fécondité», *Population et Famille,* 1965, 6-7, p. 3.
10. Livi-Bacci M., «Fertility and Nuptiality Changes in Spain from the Late 18th to the Early 20th Century», *Population Studies,* 1, 1968, pp. 83-102.
11. Stephanos Dr. C., «La Grèce au point de vue naturel, ethnologique, anthropologique, démographique et médical», *Dictionnaire Encycl. des Sciences Médicales,* Paris, 1884, p. 549.
12. Stephanos Dr. C., op. cit., p. 452.